

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES PROFESSIONNELS DE COMPÉTENCE
D'AGGLOMÉRATION REQUIS PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

1. Des services professionnels sont requis pour la préparation d'études, d'avant-projets et d'estimations de coûts et de plans et devis pour les usines d'eau potable, les stations d'épuration et les équipements réseau de la Division du traitement des eaux du Service des travaux publics.

SECTION II

LOCALISATION

2. Les travaux sont localisés à divers endroits dans divers arrondissements de la ville relevant de la compétence d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût des services professionnels décrits à l'article 1 s'élève à 300 000 \$.

TOTAL : 300 000 \$

Annexe préparée le 5 mars 2010 par :

Jeannot Harvey, CMA, OMA
Conseiller en gestion administrative
Service des travaux publics